

RCS : MACON
Code greffe : 7106

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00255
Numéro SIREN : 491 006 946
Nom ou dénomination : 2 C B

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2023 sous le numéro de dépôt B2023/003251

1

BILAN - ACTIF

18 SEP. 2023

TRIBUNAL de COMMERCE de MACON
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Désignation de l'entreprise 2 C B SAS

Adresse de l'entreprise 617 IMPASSE DU PRE D ENFER 71260 SENOZAN

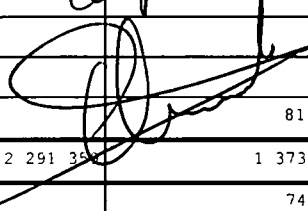
Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 4 9 1 0 0 6 9 4 6 0 0 0 3 3

Néant *

				Exercice N clos le.					
				3 1 1 2 2 0 2 2					
				Brut		Amortissements, provisions		Net	
				1		2		3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB			AC			
		Frais de développement *	CX			CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	165 600		AG	154 439		11 161
		Fonds commercial (1)	AH			AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ			AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN			AO			
		Constructions	AP			AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 938 076		AS	1 764 767		1 173 308
		Autres immobilisations corporelles	AT	473 689		AU	372 152		101 537
		Immobilisations en cours	AV	6 435		AW			6 435
		Avances et acomptes	AX			AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			CT				
	Autres participations	CU			CV				
	Créances rattachées à des participations	BB			BC				
	Autres titres immobilisés	BD			BE				
	Prêts	BF			BG				
	Autres immobilisations financières *	BH	81 059		BI			81 059	
TOTAL (II)		BJ	3 664 859		BK	2 291 359		1 373 501	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	74 940		BM		74 940	
		En cours de production de biens	BN			BO			
		En cours de production de services	BP			BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR			BS			
		Marchandises	BT			BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	43 233		BW		43 233		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 045 997		BY		2 045 997	
		Autres créances (3)	BZ	160 355		CA		160 355	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB			CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD			CE			
Disponibilités		CF	112 094		CG		112 094		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	115 132		CI		115 132		
	TOTAL (III)	CJ	2 551 752		CK		2 551 752		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	6 216 611		IA	2 291 359		3 925 252	

Comptes certifiés conformes



Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		C B SAS	Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 3 000)	DA	3 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	159 632	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	488 170	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	651 101	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	828 718	
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	103 736	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 284 599	
	Dettes fiscales et sociales	DY	586 563	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	470 535		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	3 274 151		
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 925 252		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 740 852		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 2 C B SAS		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	biens *	FD	FE	FF		
	Production vendue	FG	FH	FI	4 741 913	
	services*					
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	4 741 913	
	Production stockée*			FM	(239 339)	
	Production immobilisée*			FN	18 166	
	Subventions d'exploitation			FO	21 333	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	1 379 329	
	Autres produits (1) (11)			FQ	2	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	5 921 404	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	(2 545)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(27 500)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	2 822 181	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	82 144	
	Salaires et traitements*			FY	1 709 701	
	Charges sociales (10)			FZ	576 762	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	270 801
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	19 875	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	5 451 420	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	469 984	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	7 142	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	7 142	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(7 142)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	462 842	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2023

Désignation de l'entreprise		2 C B SAS		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	37 665	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	230 694	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	268 359	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	510	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	120 255	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	120 765	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	147 594	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	20 385	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	101 881	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	6 189 764	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	5 701 594	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	488 170	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	1 340
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *			HP	1 394 402
		Dont - Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 379 329
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A6		
	Dont cotisations facultatives Madelin			A7		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
PRODUIT SUR OPERATION DE GESTION - BONUS ECOLOGIQUE					20 000	
REGUL CHARGES SOCIALES ET AUTRES				1 310	649	
DGFIP - TICPE					16 072	
CESSION ELEMENST ACTIFS				119 455	230 186	
REGULARISATION COMPTE FOURNISSEURS					113	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
REGULARISATION COMPTE FOURNISSEUR					1 340	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A										IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
Désignation de l'entreprise : 2 C B SAS														Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
														1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD	150 659	KE		KF	14 941		
CORPORELLES	Terrains												KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9						KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1						KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions										Dont Composants		M2		KP		KQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										Dont Composants		M3	2 076 973	KS		KT	971 158		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *												KV	124 391	KW		KX	9 379	
		Matériel de transport *												KY	41 526	KZ		LA	6 678	
		Matériel de bureau et mobilier informatique												LB	257 616	LC		LD	34 099	
		Emballages récupérables et divers *												LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours												LH	25 005	LI		LJ			
	Avances et acomptes												LK		LL		LM			
	TOTAL III												LN	2 525 511	LO		LP	1 021 314		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G			8M		8T				
	Autres participations										8U			8V		8W				
	Autres titres immobilisés										1P			1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières										1T		80 909	1U		1V	150			
	TOTAL IV										1Q		80 909	1R		1S	150			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		2 757 079	ØH		ØJ	1 036 406				
CADRE B										IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
										1		2		3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW	165 600	IX	
CORPORELLES	Terrains										IP			LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ								MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR								MD		ME		MF				
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions										IS			MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT			MJ	110 055	MK	2 938 076	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et aménagements divers										IU			MM		MN	133 770	MO	
		Matériel de transport										IV			MP		MQ	48 204	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier										IW			MS		MT	291 715	MU	
	Emballages récupérables et divers*										IX			MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours										MY			MZ	18 570	NA	6 435	NB		
Avances et acomptes										NC			ND		NE		NF			
TOTAL III										IY			NG	128 625	NH	3 418 200	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ			OU		M7		ØW		
	Autres participations										IØ			ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés										11			2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières										12			2E		2F	81 059	2G		
	TOTAL IV										13			NJ		NK	81 059	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										14			ØK	128 625	ØL	3 664 859	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2023

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: 2 C B SAS

Néant

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL.

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est appelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		2 C B SAS						Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	147 606	PF	6 833	PG		PH	154 439	
TOTAL I		RK	147 606	RM	6 833	RN		RO	154 439	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	1 538 472	QA	227 096	QB	800	QC	1 764 767	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	95 174	QE	9 344	QF		QG	104 518	
	Matériel de transport	QH	32 251	QI	3 894	QJ		QK	36 145	
	Matériel de bureau et informatic, mobilier	QL	207 854	QM	23 634	QN		QO	231 488	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL II		QU	1 873 751	QV	263 968	QW	800	QX	2 136 919	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		QN	2 021 357	OP	270 801	OQ	800	OR	2 291 359	
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV		
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM				NO		
TOTAL III										
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV		
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venant (NS + NT + NU)	NY		Total général non venant (NW - NV)	NZ			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

Désignation de l'entreprise :		2 C B SAS		Néant <input type="checkbox"/>							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	81 059	UV		UW	81 059			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	2 045 997		2 045 997					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 288		1 288					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	2 038		2 038					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	136 078		136 078				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	11 460		11 460				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	9 491		9 491					
	Charges constatées d'avance		VS	115 132		115 132					
	TOTAUX		VT	2 402 543	VU	2 321 484	VV	81 059			
RENOUVOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	828 718		295 419		522 209		11 090	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 284 599		1 284 599						
Personnel et comptes rattachés		8C	20 591		20 591						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	148 859		148 859						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	407 399		407 399					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	9 714		9 714					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	103 736		103 736						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	470 535		470 535						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	3 274 151	VZ	2 740 952		522 209		11 090		
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	570 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	270 366	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

III. RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	XH	189 107
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		407 521
	déficit (II moins I)		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN		XO

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise 2 C B SAS		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise 2 C B SAS										Néant <input type="checkbox"/>				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC			Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
						- Autres réserves	ZD		723					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	500 723		Dividendes		ZE		500 000					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF							
	TOTAL I	ØF	500 723		Report à nouveau		ZG							
										TOTAL II		ZH		500 723
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	8 075 913				YQ		4 978 891					
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR							
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT		72 943					
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	185 202				XQ		254 041					
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU		28 434					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS		149 709					
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV							
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES						ST		2 317 055				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ		2 822 181	
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW		35 749				
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS						9Z		46 395				
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX		82 144		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY		1 239 053					
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ		574 613					
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*						ØB		1 422 968					
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS							
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		1,87	%				
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	0			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG						
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	407 521	Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL					
								Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	105 410	Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO					
								Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	80852999400010							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle				
①		②	③	④	⑤	⑥				
I - Immobilisations *	1	MATERIEL ET	800	800						
	2	MATERIEL ET	32 216			32 216				
	3	MATERIEL ET	77 039			77 039				
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *							
Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)				
			⑦	⑧	⑨		19%	15 % ou 12,8 %	0 %	⑩
I - Immobilisations *	1	1 200	1 200	1 200						
	2	140 000	107 784	107 784						
	3	175 000	97 961	97 961						
	4									
	5									
	6									
	7									
	8									
	9									
	10									
	11									
	12									
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+						
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+						
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+						
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+						
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice								
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme								
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*								
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫				206 945						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬										
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭										

Désignation de l'entreprise : 2 C B SAS

Néant *Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 % Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés Entreprises soumises à l'impôt sur le revenuGains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ④	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 2 C B SAS					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : 2 C B SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		43
	dont apprentis	YF	4
	dont handicapés	YG	1
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		4 741 913
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		206 945
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		1 330 053
	TOTAL 1	OX	6 278 911
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		18 166
Subventions d'exploitation reçues	OF		21 333
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		6 465
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2	OM	45 966
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		528 954
Variation négative des stocks	OQ		211 839
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		642 238
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		65 449
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		19 875
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3	OJ	1 468 356
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	4 856 522
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		4 856 522
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

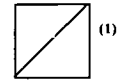
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 9 1 0 0 6 9 4 6 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2 C B SAS

ADRESSE (voie) 617 IMPASSE DU PRE D ENFER

CODE POSTAL 71260 VILLE SENOZAN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination FINANCIERE DE ROZIER
 N° SIREN (si société établie en France) 4 9 5 0 4 6 2 9 4 % de détention 100 Nb de parts ou actions 3000
 Adresse : N° 617 Voie IMPASSE DU PRE D'ENFER
 Code Postal 71260 Commune SENOZAN Pays FR

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

Forme juridique	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Dénomination	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	% de détention	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Adresse : N°	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Voie	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Code Postal	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Commune	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
		Pays	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Forme juridique	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Dénomination	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	% de détention	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Adresse : N°	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Voie	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Code Postal	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Commune	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
		Pays	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Forme juridique	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Dénomination	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	% de détention	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Adresse : N°	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Voie	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Code Postal	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Commune	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
		Pays	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Forme juridique	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Dénomination	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	% de détention	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Adresse : N°	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Voie	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Code Postal	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Commune	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
		Pays	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Forme juridique	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Dénomination	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	% de détention	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Adresse : N°	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Voie	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Code Postal	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Commune	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
		Pays	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Forme juridique	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Dénomination	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	% de détention	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Adresse : N°	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Voie	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Code Postal	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Commune	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
		Pays	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Forme juridique	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Dénomination	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
N° SIREN (si société établie en France)	<input style="width: 100%;" type="text"/>	% de détention	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Adresse : N°	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Voie	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Code Postal	<input style="width: 80%;" type="text"/>	Commune	<input style="width: 100%;" type="text"/>	
		Pays	<input style="width: 100%;" type="text"/>	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2 C B SAS 617 IMPASSE DU PRE D ENFER 71260 SENOZAN France		617 IMPASSE DU PRE D ENFER 71260 SENOZAN	
SIRET 49100694600033			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01102016
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SAS FENGO 617 IMPASSE DU PRE D'ENFER 71260 SENOZAN	SIRET : 80952999400010

B ACTIVITE

Activités exercées	Ingenierie, études techniques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	-------------------------------	--	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	407 521	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	<input type="checkbox"/>
---	--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
<i>Tél :</i>	<i>Tél :</i>
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 15052023 Lieu : SENOZAN Qualité : Président du directoire Nom du signataire : M THOMAS CLEMENT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2023)

Si déposé néant, cochez la case :

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	500 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e			
					f			
					g			
					h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	500 000		
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)		500 000	
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
	1	2	3	4	5	6	7	8
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES		à 0 %	à 15 %	à 19 %				
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice								
MVLТ réalisée au cours de l'exercice								
MVLТ restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONС (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

2 C B

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 617 impasse du Pré d'Enfer
71260 SENOZAN
491 006 946 RCS MACON

AFFECTATION DU RESULTAT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 488 170,00 euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : 488 170,00 euros

Affectation :

- Aux autres réserves : 8 170,00 euros

- Distribution d'un dividende 480 000,00 euros

Totaux : 488 170,00 euros 488 170,00 euros

Le dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Rappel des dividendes distribués :

Les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes:

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2021			500 000
31 décembre 2020			420 000
31 décembre 2019			440 000

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée par l'associée unique le 30 juin 2023.

Certifié conforme
Le Président
La société FINANCIERE DE ROZIER
Représentée par Monsieur Clément THOMAS

